

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE79

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. William, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux,
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu et
M. Tellier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, après le mot :

« écologiquement, »

insérer les mots :

« notamment vers l'agroécologie et l'agriculture biologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement travaillé avec la coalition Installons des Paysans, vise d'une part à soustraire la politique d'installation à une quelconque soumission à des objectifs énergétiques, et d'autre part à réaffirmer la nécessité d'orienter les installations des nouveaux exploitants vers des modèles agricoles plus proches de l'agroécologie et l'agriculture biologique.